

Règlement Particulier des Défilés de Cosplay à Fana Manga Cosplay Standard du samedi 18 février et dimanche 19 février 2017

Article RP01 : Généralités

1.a) Le présent règlement régit le déroulement des défilés Cosplay de Fana Manga des 18 et 19 février 2017, ci-après désignés « défilé Standard ».

1.b) Le présent règlement précise les termes du Règlement Particulier des Défilés de Cosplay Fana Manga, ci-après désignés « Règlement Particulier ». Il peut-être complété ou modifié sans préavis.

1.c) La participation aux défilés Standard est tributaire de l'approbation et du respect sans condition du présent règlement, et du Règlement Général.

Article RP02 : Thèmes et Catégories

2.a) Pour les défilés Standard, les participants peuvent défiler dans des costumes représentant un personnage de dessin animé, de jeu-vidéo, de BD ou film, etc., dès lors que l'œuvre d'où est tirée le personnage est publiée officiellement.

2.b) Pour les défilés Fana Manga Création Personnelle, les participants peuvent défiler dans des costumes de leur invention, inspirés ou non de personnages existants, tiré d'un fanart ou créé de toutes pièces mais toujours dans les thèmes des festivals (manga, anime, culture asiatique, comics, steampunk, films, série tv, jeux vidéo, jmusic, Sci-Fi, Medieval, Fantasy, Heroic-Fantasy).

Article RP03 : Horaires et Nombre de Participants

3.a) Les horaires des défilés sont les suivants :

- Un défilé standard Individuel et Créations Personnelles a lieu Le samedi 18 février à 14h00.
- Un défilé standard Groupe et Groupe Créations Personnelles a lieu Le dimanche 19 février à 14h00.

3.b) Chaque défilé a une durée limitée :

- Le défilé Standard Individuel, Groupe et Créations Personnelles est limité à une durée de **90 minutes** pour le samedi et de **90 minutes** pour le dimanche.
- Les Individuels disposent d'une durée de **1 minute** et les Groupes de **2 minutes 30 secondes** maximum.

3.c) Ces limites peuvent être modifiées, sans préavis, par l'organisation Cosplay, en amont comme sur place, en fonction du planning général du festival.

Article RP04 : Inscriptions aux Défilés

4.a) La participation à l'un des défilés est tributaire de la préinscription dûment réalisée suivant les instructions précisées sur le site internet du festival <http://inscription.epic-asso.com/>

4.b) Les personnes dont la préinscription sur le site aura été validée devront impérativement se présenter au Point Checking Cosplay et aux horaires communiqués par l'organisation Cosplay. Toutes ces informations seront transmises par email aux participants validés en amont de la convention.

4.c) Aucune inscription ne sera prise en compte en l'absence de cette confirmation par email.

4.d) Si le quota d'inscriptions validées en concours est atteint, les inscriptions suivantes valides sont automatiquement ajoutées à une liste d'attente. Les participants inscrits dans cette liste sont invités à se présenter le jour même du concours au Point Checking Cosplay afin de pouvoir participer au concours en cas de désistement de participants. Les personnes en liste d'attente seront notifiées par email en amont de la convention avec un rappel de cette procédure.

4.e) Vous pouvez poser vos questions à : contact@epic-asso.com

Article RP05 : Prix des Défilés

5.a) Les prix du défilé récompenseront la catégorie « Individuel » et « Groupe » (3 premiers) en tenant compte des prestations et des costumes.

5.b) Des prix spéciaux pourront également être décernés selon la qualité des costumes et des prestations.

5.c) Ces prix peuvent être modifiés sans préavis.

5.d) Le nombre de prix reste à la discrétion des organisateurs du concours et pourra être précisé ultérieurement.

Article RP06 : Déroulement des Défilés

6.a) Après transformation de leur préinscription en inscription, les participants devront être présents au Point Checking Cosplay, à l'heure indiquée par l'organisation Cosplay en amont par email.

6.b) Un briefing des participants sera alors fait pour détailler le mode d'accès à la scène et le mode de passage. Les participants pourront alors poser leurs dernières questions à l'organisation Cosplay. Les participants absents, à l'heure et l'endroit indiqué, seront déclarés forfait au profit des participants en liste d'attente.

6.c) Leur passage effectué, les participants seront invités à quitter les coulisses pour laisser la place aux participants suivants.

Article RP07 : Notation et Critères

Les critères de notation recommandés pour le festival sont les suivants :

Costume

- la ressemblance au personnage
- la qualité et la complexité de la réalisation du costume
- l'originalité du costume
- l'impression personnelle du jury

Prestation

- qualité de la prestation
- comportement des personnages (roleplay)
- originalité de la prestation
- impression personnelle du jury

Après l'annonce des résultats, les participants peuvent aller discuter de leur classement avec le jury.

Article RP08 : Accessoires et limitations

8.a) Chaque participant individuel ou groupe est autorisé à avoir un maximum de 3 accessoires:

- Un accessoire principal d'un poids maximum de 20kg, qui peut être facilement transporté par 2 staffs en un seul voyage
- Deux accessoires de taille moyenne d'un poids maximum de 8kg, qui peuvent être facilement transportés par 1 staff chacun en un seul voyage

Au-delà de cette limite, tous les autres accessoires plus petits devront être placés par les participants sur scène en une seule fois, en moins de 15 secondes afin d'être prêts pour commencer la performance. Les armes et accessoires tenus à la main ne comptent pas dans cette limite

8.b) Les participants sont responsables de la construction et de la résistance de leurs accessoires sur la scène. Ces accessoires doivent être solides et suffisamment stables pour être transportés sans soin particulier.

8.c) Les participants doivent envoyer des informations détaillées ainsi que des photos pour tous les accessoires. Ces accessoires devront être validés par les organisateurs cosplay. Tout accessoire non déclaré au

Règlement Particulier

des Défilés de Cosplay à Fana Manga

Cosplay Standard du samedi 18 février et dimanche 19 février 2017

préalable ou non validé ne sera pas autorisé sur scène. Les participants doivent veiller à ce que ces équipements ne sont pas trop lourds, nocifs ou dangereux pour eux, le public et les staffs.

8.d) Les organisateurs de cosplay sont les seuls à décider si un accessoire correspond ou non aux règlements.

8.e) Les portes par lesquelles les décors et accessoires doivent passer font un peu moins de 2m de largeur et de hauteur. Tenez en compte dans la conception de vos décors. Les décors doivent être assemblés et prêts avant d'être acheminés à la scène principale afin d'être rangés par ordre de passage, le timing étant court entre l'acheminement et le début du concours.